



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 16 MARS 2022**

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 8 mars 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement
LA ROCHELLE**

**Canton
LA JARRIE**

**Commune
MONTROY**

L'an deux mille vingt-deux le 16 mars à 19h00, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la vice-présidence de Monsieur Jean GONZALEZ.

Présent(e)s : Jean GONZALEZ, Aurélie NICOLET, Willy RZEPKA, Patrice BOURDILLIAT, Erwan COLLIN, Michèle DELÊTRE.

Absents excusés : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Isabelle GRENÉ, Sébastien BONNEAU.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Erwan COLLIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

Adoption du PV du conseil d'administration du 3 mars 2022

1. Budget du CCAS : Affectation du résultat 2021
2. Vote du Budget 2022 du CCAS

Monsieur Jean GONZALEZ, Vice-président, ouvre la séance à 19h05 et propose au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 3 mars 2022. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

1. Budget du CCAS : Affectation du résultat 2021

Monsieur le Vice-président expose qu'après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement reporté de : 2 479 €

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil d'administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme indiqué dans le tableau suivant :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Excédent	2 479 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 479 €

2. Vote du Budget 2022 du CCAS

Monsieur le Vice-président expose que le projet de budget 2022 du CCAS de la commune de Montroy peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 5 050 €

Recettes : 5 050 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget 2022 ainsi présenté pour le CCAS de la commune de Montroy.

La séance est levée à 19h15.

Jean GONZALEZ fait un retour sur la dernière réunion du GCSMS : le taux horaire devrait augmenter passant de 22 € à 24,50 €. Il y a toujours des difficultés de recrutement.

Le repas des aînés aura lieu le 6 novembre. Le Conseil d'administration valide la proposition de reporter le spectacle « Duo de femmes ».

La date du prochain Conseil d'administration du CCAS est fixée au jeudi 23 juin à 19h et sera consacrée au choix du menu.

Jean GONZALEZ

Aurélie NICOLET

Patrice BOURDILLIAT

Erwan COLLIN

Willy RZEPKA

Michèle DELETRE